

21 jan 2022 -17:47

Appartient à Conseil des ministres du 21 janvier 2022

## Covid-19 : extension de la mesure de soutien (prime ONSS) pour les établissements fermés

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales Frank Vandembroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui prévoit l'extension de la prime destinée au paiement des cotisations sociales pour les employeurs des installations couvertes fermées au public.

La loi portant des mesures de soutien temporaires en raison de la pandémie du Covid-19 prévoit une mesure de soutien temporaire destinée aux employeurs du secteur événementiel, aux discothèques, dancings et plaines de jeux intérieures prévoyant une prime pour le paiement des cotisations ONSS pour ces employeurs qui, autrement, à cause du Covid-19 se verraient contraints de licencier du personnel.

Le projet d'arrêté royal vise à étendre l'extension du champ d'application de la loi et prévoit l'octroi d'une prime destinée au paiement des cotisations de sécurité sociale pour les employeurs des installations couvertes des piscines subtropicales, des parcs de trampolines, des salles de bowling, de snooker et de billard, des salles de fléchettes, des escape rooms, des installations de paintball et de laser game. Cette prime a pour but de contribuer à éviter les licenciements dus à la pandémie de Covid-19 en réduisant le coût du travail des travailleurs concernés.

Le projet est soumis à l'avis du Comité de gestion de l'ONSS et du Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal pris en exécution de l'article 44 de la loi du portant des mesures de soutien temporaires en raison de la pandémie du Covid-19*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

France Dammel  
Porte-parole (FR)  
+32 494 50 88 98  
[france.dammel@vandenbroucke.fed.be](mailto:france.dammel@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Jan Eyckmans  
Porte-parole (NL)  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be](mailto:jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be)